

VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 décembre 2025
Date d'affichage 9 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20251216-CM2512-DEL10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 24 + 5procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE SEIZE DÉCEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEOUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES
NUMÉRIQUES EN BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le recensement INSEE de référence ;
Vu le rapport Maire.

CONSIDÉRANT

- Que le Conseil départemental de la Sarthe a pour objectif de favoriser la lecture publique sur l'ensemble du territoire en soutenant un réseau de bibliothèques publiques, lesquelles doivent répondre aux nouveaux enjeux liés aux technologies de l'information et de la documentation ;
- Que pour ce faire, le Conseil départemental a adopté un schéma départemental de la lecture publique qui trace les grandes lignes de son action et précise les modalités d'intervention mises en œuvre par Sarthe Lecture ;
- Qu'afin de faire face à l'évolution des pratiques culturelles et aux attentes des usagers, le département et les collectivités partenaires sont engagés depuis 2015 dans un projet de développement et d'accessibilité aux ressources numériques, comprenant notamment la plateforme MédiaBox, la formation des bibliothécaires et la médiation auprès des publics ;
- Que l'accompagnement mis en place pour la conduite du projet numérique et la mise à disposition des ressources fait l'objet d'une convention de partenariat annuelle et d'une participation financière de la collectivité, calculée sur la base de la population recensée par l'INSEE ;
- Que la ville de La Ferté-Bernard compte 9 041 habitants et que, au tarif de 0,15 € par habitant applicable aux communes de plus de 5 000 habitants, la participation financière s'élève à 1 356,15 €.

Après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :
 - Signer la convention de partenariat, entre la Ville et le Conseil départemental de la Sarthe, pour le développement de services numériques en bibliothèque, valable pour l'année 2026.
 - Payer la contribution correspondante, soit 1 356,15 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Sylvie SEQUEIRA

Pour Copie conforme
I.e Maire,
Didier REVEAU